

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 20 juin 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 6
- de membres présents : 5
- de votants : 5

Date de convocation :

11/06/2025

Date d'affichage :

02/07/2025

N° de délibération :

014-2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt juin à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSETNET, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

Absent : Mickaël REBILLET

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Objet : Renouvellement de l'adhésion à la Certification PEFC

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 voix pour, décide d'adhérer à PEFC BFC en :

- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016

- s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;
- autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Olivier GUILLEMIN

Le Maire
Martial MATZ

